

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 2022/29

Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique Crédit-cadre annuel 2023

En date du 18 octobre 2022, les sous-commissaires de la COFIN rattachés à la direction LEA se sont entretenus au sujet du préavis mentionné en titre avec Mme Julia Aymonier, Cheffe du service d'organisation et d'informatique (SOI), M. Jean-Paul Pinon, responsable financier ainsi que Mme Nathalie Bovet, Cheffe comptable de la Direction LEA.

Le crédit-cadre annuel du SOI permet de mener des projets informatiques dont le développement est généralement supérieur à une année comptable. Ainsi, il est possible de simplifier et d'optimiser la gestion opérationnelle de ces projets. Ces améliorations ont trait tant aux prestations offertes à la population qu'aux besoins des services de la Ville.

Situation du crédit-cadre ouvert pour l'année 2022

La situation du crédit-cadre de l'année 2022 figure au point 4 du préavis. Ce crédit-cadre était le premier du genre pour le SOI, ce qui a permis la mise en place de divers projets. Un bilan intermédiaire peut être fait. Plusieurs développements ont vu le jour comme la possibilité d'offrir de nouvelles prestations administratives en ligne. La phase de développement d'autres projets se poursuit, touchant à des domaines variés tels que l'application de gestion des places d'amarrage et de l'infrastructure portuaire ou encore l'amélioration des ressources informatiques pour les démarches participatives. Un dépassement budgétaire est à noter s'agissant de la plateforme des formulaires dynamiques (eFormulaires). Ce projet a pour but de réduire au minimum l'utilisation de formulaire papier.

Crédit-cadre 2023

Pour 2023, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'440'000.-, en augmentation de CHF 540'000.- par rapport au crédit-cadre de CHF 900'000.- voté pour 2022.

Cette augmentation s'explique d'une part par la poursuite des projets en cours de développement, et d'autre part en raison de la volonté d'initier de nouveaux chantiers. À ce titre, d'importantes dépenses sont prévues pour renforcer l'équipe de chef-fe-s de projet pour faire face à la demande grandissante des services en matière de projets informatiques ainsi que pour la création d'un nouveau programme pour le traitement des demandes de manifestation.

Par ailleurs, tout comme lors de l'élaboration du précédent crédit-cadre, les services ont été invités à transférer les coûts de leurs projets informatiques vers le présent crédit-cadre. Cette manière de procéder permet une source de financement unique et garantit une meilleure visibilité des projets en

cours de développement. L'augmentation du crédit-cadre s'explique donc aussi en raison du transfert budgétaire de la Direction Finances et mobilité.

Le détail des projets envisagés figure au point 5 du préavis.

Conclusions de la Commission des finances

1. allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'440'000.- pour couvrir le financement des projets informatiques pour l'exercice 2023 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service d'organisation et informatique, rubrique n° 4910.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4910.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Après discussions, la COFIN s'est prononcée de la manière suivante sur les conclusions du préavis 2022/29, le 9 novembre 2022 : 8 OUI, 2 ABSTENTIONS, 0 NON

Lausanne, le 9 novembre 2022

Samuel de Vargas et Mathias Paquier